

### TARIFS TTC sur VENTES d'ENTREPRISES prises en un seul mandat :

1°) VENTES « en toute propriété » : murs et fonds et/ou par cession de titres.

2°) VENTES « d'activité commerciale seule » : fonds de commerce  
et/ou par cession de titres.

-	2,00 %	-	supérieurs à 20.000.000 €
-	2,50 %	-	entre 15.000.001 € et 20.000.000 €
-	3,00 %	-	entre 10.000.001 € et 15.000.000 €
-	3,50 %	-	entre 6.000.001 € et 10.000.000 €
-	4,00 %	-	entre 3.500.001 € et 6.000.000 €
-	4,50 %	-	entre 3.000.001 € et 3.500.000 €
-	5,00 %	-	entre 2.500.001 € et 3.000.000 €
-	5,50 %	-	entre 2.000.001 € et 2.500.000 €
-	6,00 %	-	entre 1.500.001 € et 2.000.000 €
-	6,50 %	-	entre 1.000.001 € et 1.500.000 €
-	7,00 %	-	entre 800.001 € et 1.000.000 €
-	8,00 %	-	entre 600.001 € et 800.000 €
-	9,00 %	-	entre 400.001 € et 600.000 €
-	10,00 %	-	entre 250.001 € et 400.000 €
-	12,00 %	-	jusqu'à 250.000 €

pour des prix de vente

BON A SAVOIR :  
TVA récupérable  
ET  
le Hors Taxe  
à passer en charges  
pour réduire votre  
imposition  
dans la majorité des cas

(sous réserve de l'application d'un Forfait minimum)

Le taux s'applique sur la tranche du prix du bien pris en sa totalité et en valeur d'entreprise. Les tranches ne sont pas cumulatives. Le taux s'applique sur la valeur globale calculée des actifs, quel que soit le prix unitaire définitif des titres cédés. Taux recommandés maximum.

A) Forfait minimum de 18.000 €TTC pour tout prix de vente inférieur à 150.000 € concernant les ventes de campings et PRL (ou assimilés) et les ventes d'hôtels (ou assimilés).

B) Forfait minimum de 15.000 €TTC pour tout prix de vente inférieur à 125.000 € concernant toutes les autres transactions dont gîtes et chambres d'hôtes.

Le pourcentage est dû lorsque la totalité de la prestation est effective (sauf volonté expresse du débiteur) : avis sur la valeur, étude et montage du dossier, commercialisation, présentation, visite(s), compte rendu de mission (Loi Alur), (télé)réunion(s) de négociation, rédaction de l'offre, émission de la lettre récapitulative aux rédacteurs, assistance au suivi de dossier.

### Location d'immeubles commerciaux et/ou de fonds de commerce

Honoraires Hors taxe : 33% hors taxe du loyer annuel hors taxe.

### EVALUATIONS de COMMERCES

Avis de valeur simple (attestation 1 à 2 pages) : 12 € par emplacement ou 37 € par chambre / locatif avec un forfait minimum de 650 €TTC + frais de déplacement\* (0,83 €TTC/km).

Dossier d'évaluation (10 à 15 pages) : 25 € par emplacement ou 75 € par chambre / locatif avec un forfait minimum de 1.300 €TTC + frais de déplacement\* (0,83 €TTC/km).

\* peut être offert selon distance avec l'agent commercial indépendant local.

TRIPLE 16 SASU au capital de 1.000 €. SIRET 890 173 396 00023. APE : 6831 Z.

Carte professionnelle N° CPI 3402 2020 000 045 091 délivrée par la CCI. de l'Hérault, sans manipulation de fonds ni garantie financière.

Siège : Le Rafale, 145 Impasse John Locke – 34470 PEROLS – France. Tel. : 04.67.27.20.00.